

«Gestion des grèves» :

Le droit de grève une nouvelle fois attaqué !

Quel rôle veut-on faire jouer aux directions d'école ?

**L'Inspecteur d'Académie
de Seine-Saint-Denis
innove, expérimente !
A l'heure où certains tentent
de museler le droit de grève,
d'introduire le service
minimum, l'administration
de Seine Saint Denis
«modernise» sa gestion
des grèves...**

- L'administration vient d'envoyer à toutes les écoles une procédure d'essai pour compter les grévistes. **Ensemble refusons d'y répondre !**
- Le directeur d'école n'est pas un fonctionnaire d'autorité, il n'a pas à donner ce type de renseignements qui relèvent du niveau hiérarchique (IEN).
- Aujourd'hui on demande au directeur de compter les grévistes, et demain ? Devra-t-il les recenser ?

Commentaires

Il s'agit bien d'un choix politique fait par l'I.A. de Seine-Saint-Denis. Le sujet n'est pas neutre. Le logiciel INFOG servait jusqu'à maintenant dans le second degré où les chefs d'établissement sont des supérieurs hiérarchiques. Etendre sa modernisation au premier degré a bien pour objectif d'assimiler progressivement les directions d'école à des chefs d'établissements... De cette manière, le fait précéderait le droit, et les modifications statutaires à venir seraient moins douloureuses à faire accepter.

Si il y a quelque chose à moderniser dans la gestion de l'Inspection Académique, ce serait plutôt le système de calcul des indemnités de toutes sortes pour qu'elles soient payées en temps et en heure et qu'il n'y ait plus d'erreurs générant des trop perçus. La gestion des trop perçus, qui empêche de fait aux collègues de demander un étalement des remboursements pourrait, elle aussi être modernisée. Ces modifications auraient le mérite d'aller dans le sens de l'intérêt des collègues !

Ci-dessous le contenu du mail envoyé à toutes les écoles par l'administration

Mesdames, messieurs les inspectrices et inspecteurs de l'Éducation nationale,
Mesdames, messieurs les proviseurs,
Mesdames, messieurs les principaux,
Mesdames, messieurs les directrices et directeurs d'école,

L'inspection académique a développé une nouvelle application de gestion des grèves destinée à remplacer l'actuel INFOG. Mais, avant de pouvoir substituer ce nouveau logiciel à l'ancien en septembre 2007, il est nécessaire d'effectuer des tests de mise en œuvre ; tests qui ne peuvent pas être réalisés sans votre collaboration.

Dans la mesure du possible, nous souhaiterions que vous vous connectiez à cette nouvelle application les jeudi 28, vendredi 29 juin et lundi 2 juillet, afin de simuler la remontée de chiffres de grévistes dans les différentes catégories de personnel comme vous le feriez un jour de grève.

La procédure est la suivante :

- 1) depuis le site de l'inspection académique vous cliquez l'icône «...», vous cliquez ensuite sur «...», et non sur le lien ... actuel ;
- 2) vous entrez votre fonction, votre login et votre mot de passe ; si vous avez un souci, vous pouvez joindre la division informatique de l'inspection ;
- 3) vous allez dans le menu déroulant de gauche où vous trouverez l'application «gestion des grèves».

Je suis consciente de votre charge de travail en cette période de l'année, et je vous remercie donc par avance pour l'aide que vous voudrez bien nous apporter.

Position syndicale du SNUipp FSU 93

Les directrices et directeurs d'école n'ont pas une fonction hiérarchique. Ils ne sont pas fonctionnaire d'autorité et n'ont donc pas à répondre à cette sollicitation.

Nous invitons l'ensemble des directions d'école à ne pas répondre à cette expérimentation.

La situation actuelle permet au directeur d'école d'exercer son droit de grève. Les évolutions en cours (proposition d'un statut de directeur, directeur avec un statut fonctionnel pour les EPEP) présentent de réels risques quant à l'exercice du droit de grève pour les directeurs. Au delà de cet aspect c'est tout le fonctionnement de l'école qui serait touché par ces évolutions.

